

19^e ANNÉE

LIÈGE, le 18 DÉCEMBRE 1887.

N^o 479

Bureau
Passage
Lemonnier 12
15 Centimes le NUMÉRO

Bureau
Passage
Lemonnier 12
15 Centimes le NUMÉRO

LE RASOIR



LA CHASSE AUX MINISTRES EN FRANCE

Beaucoup de gibier mais peu qui se laisse attraper

(Enfin j'en tiens un, mais cela n'a pas été sans peine! Reste à voir maintenant comment se pendard de Tirard va se tirer d'affaire)

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Editeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
à forfait

Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

AVIS.

A partir du 1^{er} Janvier prochain, LE RASOIR deviendra hebdomadaire et paraîtra le Samedi de chaque semaine à **10 centimes** le Numéro.

L'abonnement est fixé à **5 francs** par an.

La question des canons.

La question des canons a donné lieu cette quinzaine à un grand débat parlementaire.

Nos honorables ont pu se livrer à leur aise aux plus savantes considérations stratégiques et faire valoir, les uns leurs préférences pour les bouches-à-feu belges, les autres leurs ardent sympathies pour le canon Krupp.

Si cela peut faire le bonheur des différents orateurs qui ont pris la parole à la Chambre en cette circonstance, je suis tout disposé à proclamer, de confiance, que le débat s'est maintenu constamment à une hauteur vertigineuse.

Malheureusement il n'a été suivi d'aucune conclusion.

Les ministres se sont prudemment gardés de prendre le moindre engagement, et leurs subtilités oratoires, agrémentées d'équivoques et de sous-entendus mystérieux n'ont fait en somme qu'embrouiller une question, suffisamment obscure déjà sans ce surcroît d'imbroglio.

Bref, le pays ignore toujours quelle est la bienheureuse usine qui lui fournira désormais les innombrables canons, nécessaires, paraît-il, à son artillerie.

Une seule chose toutefois reste certaine : c'est que le département de la guerre se propose de faire fabriquer, un de ces quatre matins, de nouveaux canons en masse.

Nous pouvons donc tous, bourgeois et manants, nous attendre à voir bientôt disparaître dans le gouffre insatiable des folies militaires, un stock gigantesque de monacos et de bank-notes.

A ce propos, il est hautement regrettable qu'aucun de nos trop stratégiques législateurs n'ait crû devoir risquer quelques timides observations au sujet de l'énormité probable de la défense.

Ces députés sont délicieux ! Ils discutent à perdre haleine sur le point de savoir où il faut fabriquer les canons réclamés par les *Nicaise* de notre armée, mais ils oublient de se demander au préalable si la grande majorité des habitants de la neutre et peu belliqueuse Belgique ne préféreraient pas beaucoup qu'on lui fichât la paix avec tous ces engins à mitraille.

Pour moi, j'en ai le ferme pressentiment, si l'on consultait le corps électoral sur cette importante question, eh ! bien, il se prononcerait à une écrasante

majorité contre la fougue guerrière exagérée des principaux chefs de notre paisible armée.

Le Chambre n'a pas daigné s'occuper de ce petit détail. Elle paraissait visiblement atteinte, elle-même, d'une fièvre *canonicide* invétérée et tout le débat s'est ressenti de cette d'ingéreuse maladie.

Nos honorables m'ont un peu rappelé en cette circonstance le type, légendaire qui demandait à un chapon à quelle sauce il désirait être mangé, alors que le pauvre animal tenait essentiellement à ne pas être mangé du tout.

Voyez-vous, à mon avis, la Belgique c'est un peu comme le chapon.

Elle est sans doute très flattée de voir ses représentants discuter avec tant de soucis quels seront les fabricants éventuels des nouveaux canons dont on veut la gratifier, mais elle trouve au fond qu'elle a suffisamment de canons comme cela.

Voilà mon opinion et je la partage.

Nos Césars, nos Annibals et nos Napoléons nationaux en penseront ce qu'ils voudront, je maintiens énergiquement mon appréciation, et comme il doit être entendu que tout cela c'est sans raucune, je cours boire un canon... de vin, à leur santé.

A. RIGOBERT

Des gens privilégiés.

Le nouveau projet de taxe sur l'exercice des professions élaboré par le collège, vient d'être définitivement voté par le conseil communal.

Je n'entends pas discuter ici les prétendus perfectionnements apportés par nos édiles dans le système, déjà suffisamment respectable, des impositions locales liégeoises.

Je sais parfaitement qu'on n'atteindra jamais l'idéal en matière des contributions, si ce n'est peut-être le jour où... on les supprimera toutes. Et puis d'ailleurs mes plus émouvantes protestations ne sauraient, en aucun cas, préserver les contribuables, en retard de paiement, des petites visites aussi aimables qu'itératives de leur porteur de contraintes.

J'entends en conséquence me borner à présenter une simple observation au sujet de certaines exemptions de plus en plus persistantes.

D'après le rapport de M. Bourdon, on a eu surtout pour but, en établissant la nouvelle taxe, de faire disparaître toutes les inégalités et toutes les injustices résultant de l'application d'un tarif suranné (il remonte à 1819), grâce auquel des personnes réalisant un gain considérable ne pouvaient être taxés qu'à un maximum réellement dérisoire.

De plus, toujours d'après M. Bourdon, le tarif de 1819, négligeait de stipuler diverses professions. Celles-ci ont pu par conséquent jouir jusqu'ici de l'heureux privilège d'échapper à la patente, et l'équité commandait évidemment que l'on mit ordre à cet état de choses.

Or, j'ai vainement cherché dans les nouveaux tarifs communaux la nomenclature d'une des professions les plus lucratives qui s'exercent dans la bonne ville de Liège.

Laisée à l'écart par les fabricants de patentes de 1819, cette bienheureuse profession semble encore avoir été oubliée par les réformateurs modernes de la Violette ?

Je veux parler de la noble profession de curé, vicaire ou chanoine.

Pourquoi donc persisterait-on à exempter ces gens-là de la patente communale ?

Ils gagnent que diable assez d'argent pour mériter les honneurs d'un extrait de rôle, et leur qualité de condamnés volontaires à une virginité perpétuelle les met, dans tous les cas, mieux en situation que beaucoup d'autres de cracher, sans se gêner au, bassin municipal.

Reste à savoir maintenant dans quelle classe de patentables il faudrait les fourrer.

Cela par exemple, c'est une question à discuter.

A mon avis cependant, puisque ces gens-là se qualifient eux-même de *médecin de l'âme* (sic) et qu'ils font payer leurs orems comme de vulgaires ordonnances, le plus sage serait encore de les ranger dans la catégorie... des docteurs. A moins toutefois qu'on ne préférerait les classer avec les directeurs ou entrepreneurs de spectacles et qu'on leur ferait en conséquence payer 1 % du produit brut de chacune de leurs représentations, ce qui serait au fond tout aussi bon et bien plus lucratif pour le fisc communal.

Enfin que nos édiles se débrouillent ; je leur laisse l'embarras du choix.

ZUTALORS.

UN ÉTRANGE PATRONAGE.

Cet excellent *Légibus* bat depuis quelque temps la grosse caisse au profit du jardin d'acclimatation, avec une insistance dont il y a lieu, à mon avis, de se méfier ferme.

Chose extraordinaire ! le pieux chroniqueur de la sainte *Gazette*, qui a toujours eu la spécialité de critiquer systématiquement tous les subsides accordés par la ville à des sociétés particulières, change complètement de tactique lorsqu'il s'agit du fameux jardin de la Boverie.

A l'entendre c'est un devoir pour la ville d'encourager, à coups de subsides, ses administrateurs, histoire de les récompenser en quelque sorte des soins qu'ils apportent dans la gestion des intérêts de leurs actionnaires.

Du moment que c'est pour favoriser le jardin d'acclimatation, libre à M. l'échévin des finances de puiser à volonté dans la caisse communale !

La *Gazette*, toujours si soucieuse cependant de la destination des deniers municipaux, s'inclinera avec reconnaissance et ratifiera le tout.

Une attitude aussi étrange et si peu conforme aux principes économiques ordinaires de *Légibus* doit nous mettre en défiance et pour ma part je la tiens d'autant plus en suspicion que la société particulière d'agrément, si chaleureusement appuyée par le pieux organe de l'évêque, compte parmi ses administrateurs des candidats Schindleriens et des cléricaux de la plus belle eau.

C'est à se demander en vérité si l'on ne rêve pas dans les hautes sphères orthodoxes de transformer le jardin de la Boverie en une sorte de *Convivialia* champêtre.

Méfions-nous donc et surtout ne nous laissons pas influencer par les arguments intéressés du roi des jésuites.

Ces arguments ne valent pas cher d'ailleurs ; ils sont identiques à ceux qui ont été réfutés 36 fois par la *Gazette de Liège* elle-même, notamment lorsqu'il a été question d'accorder une subvention au Théâtre royal.

« Si nous n'avions ce jardin, dit entre autres *Légibus*, on le voudrait créer coûte que coûte : de nombreuses familles liégeoises ne peuvent se donner ni le plaisir de passer l'été à la campagne, ni le luxe, plein d'inconvénients, de vacances prises dans une ville d'eau. »

D'accord, ma vieille branche ! Mais ces nombreuses familles n'ont qu'à faire comme tout le monde, c'est-à-dire prendre des plaisirs proportionnés à leurs ressources et payer ces plaisirs de leurs deniers personnels.

Quand on n'a pas le moyen d'aller en villégiature à Nice ou à Monaco, voir même à Spa ou à Esneux, on peut hardiment se contenter de petites promenades hygiéniques au plateau de Coïnte ou au *Fond-Livé*.

La nature s'est montrée plus que suffisamment généreuse envers les promeneurs liégeois et ceux-ci n'ont que l'embarras du choix lorsqu'il leur prend envie de vouloir respirer, sans bourse délier, l'air pur des montagnes ou des vallons.

S'il est des bourgeois et des fonctionnaires avarés et orgueilleux, auxquels ces promenades suburbaines paraissent trop modestes, et qui tiennent néanmoins à épater la population en se donnant le chic de venir poser aux gens de la haute dans quelques jardins particuliers, eh ! bien, sacré dieu, qu'ils courent à eux seuls les frais résultant de leurs petites réunions privées.

La ville, c'est-à-dire l'être moral qui représente la totalité des habitants, ne peut intervenir dans des cas de l'espèce, sans commettre un acte de justice au détriment de la masse de ses administrés.

A moins toutefois qu'elle n'adopterait le système de subsidier sur des bases égales toutes les sociétés particulières de la ville et des faubourgs.

Auquel cas je n'aurais plus rien à dire.

Mais c'est *Légibus*, qui ne serait pas content !

RACAGNAC.

De ci, de là.

Distinguons. — Parmi les appréciations de la presse relatives à la nomination du nouveau président de la République française, il faut citer celle d'un journal russe, que le télégraphe résume comme suit :

« Saint-Petersbourg, 4 Décembre. — *Le Nouveau Temps* dit que M. Carnot jouit du respect des partis. Sa réputation est irréprochable. Il n'a pas un grand talent politique, mais, ajoute ce journal, il est bon de remarquer que ce grand talent n'est pas nécessaire pour remplir les fonctions auxquelles il est appelé. »

Très peu flatter sans doute, mais enfin le confrère russe est excusable. Il suppose évidemment que les présidents de la République c'est comme les czars, les schahs, les sultans et autres potentats généralement quelconques !

Eh ! bien, il se trompe car la comparaison n'est pas possible.

Quand les présidents de République font preuve d'incapacité, on les flanque à la porte. Tandis que les czars, les schahs et autres farceurs couronnés de la kyrielle

précitée, restant imperturbablement en fonctions alors même qu'ils sont atteints d'un ramollissement général du cerveau. Distinguons, confrère! Distinguons!

Virtuosité et mystère. — Eh! bien, quelles nouvelles au grand théâtre national? Voilà bientôt deux mois que la direction nous a solennellement annoncé l'engagement du nouveau fort ténor, *Mossieu Lejeune*, et celui-ci jusqu'ici ne nous a pas encore fait entendre la moindre petite note. Nous voilà loin, comme on voit, des uts de poitrine, à jets continus, que l'on nous avait fait espérer.

Faut croire que *Mossieu Lejeune* n'a pas du tout de répertoire et qu'il a besoin de quelques leçons avant d'effectuer ses débuts. Pourvu, oh! mon Dieu! que M. Kervyn de Lettenhove ne se mêle pas de vouloir lui donner des répétitions?

De plus fort en plus fort. — Extrait des journaux allemands :

« Cinq dames ont, le 1^{er} Décembre, passé leur examen de maître d'armes. Les experts avaient été choisis parmi les officiers de la garnison, les étudiants des écoles supérieures et les anciens membres des Universités allemandes. Ces dames ont obtenu beaucoup de succès dans les divers assauts. »

J'te crois, brave teuton! Cela ne m'empêche pas cependant d'estimer que ces sacrées femmes commencent à aller légèrement trop loin.

Que les dames se laissent conter *fleurète*, soit!

Mais vouloir cultiver le *fleurète*? Franchement c'est une façon un peu... *sergent* de comprendre les attributions du sexe faible, gracieux et angélique auquel appartient la belle-mère de mon propriétaire.

Quel dommage, n'est ce pas, que Molière n'est plus là!

Nouvelles politiques. — La neige tombe pour le quart d'heure en flocons serrés, tant en Russie qu'en Autriche. Les petits oiseaux qui planent au-dessus de ces bienheureux pays sont furieux, mais en revanche on se montre très satisfait dans les cercles diplomatiques.

Tous les hommes politiques sérieux sont unanimement d'avis que ces avalanches de neige auront pour résultat inévitable de recouvrir d'une couche, d'une blancheur immaculée les points noirs qui ont un instant obscurci l'horizon dans les régions russes et autrichiennes.

Ah? l'honnête ho-ô-ô-me! — La magistrature française vient de rendre une ordonnance de non-lieu... dans l'affaire Wilson.

Cet excellent gendre d'un beau père haut placé était donc innocent. Pauvre garçon, va!

Espérons à présent que la France repentante va s'empresse de lui cracher une honnête indemnité pécuniaire et de lui faire élever une statue réparatrice!

La justice sagement comprise est tout de même une bien belle chose?

Sévère mais... injuste. — La huitième chambre du tribunal correctionnel de Paris jugeait mardi un sieur Micaud, poursuivi pour vagabondage, et le condamnait à un mois de prison. La condamnation était à peine prononcée que Micaud, s'adressant au tribunal, s'écriait: « Vous n'êtes tous que des vaches... »

Il a été condamné, pour ce fait, à deux ans de prison.

La vache étant en somme un animal utile, vertueux et respectable, je m'explique difficilement la sévérité dont le tribunal a fait preuve en cette circonstance.

Je me demande même avec épouvante à quelle peine le sieur Micaud aurait été condamné s'il avait qualifié les juges de la correctionnelle de punaises ou de mormions.

Pour sûr le malheureux eut été condamné à être brûlé vif.

Très forts en sciences juridiques, les magistrats français, mais un peu susceptibles!

En Hollande. — Un brave homme qui n'a pas de chance, c'est l'échevin de Maasdem (Hollande)

Ce digne fonctionnaire avait proposé et obtenu la construction d'une prison communale, destinée exclusivement à l'incarcération des individus ayant contrevenu aux lois répressives de l'ivresse en vigueur dans les Pays-Bas.

Or ce bâtiment vient d'être terminé et le premier pensionnaire qu'il a reçu est précisément l'échevin qui en avait proposé la construction.

Ces pendants de Hollandais, quand ils s'y mettent, sont parfois aussi gais que les Portugais.

Gaîtés flamingantes. — Extrait du feuilleton des petits ons adressées à la Chambre: « Le sieur De Poorter, à Malines, demande que les prêtres soient tenus de se servir de la langue néerlandaise dans les offices du culte. »

La grand'messe, les vêpres, les complies et autres farces orthodoxes chantées en flamand!

Non mais, vrai, il ne manquerait plus que cela!

Pas d'exagération. — Le *Caveau Liégeois* nous fait parvenir un communiqué dans lequel nous voyons que les membres de cette excellente société ont été « profondément émus de l'insulte lancée aux wallons par le député Corremans à la séance de la Chambre des représentants du 1^{er} courant. »

Eh! bien, moi pas! Le sieur Corremans peut hurler, baver et cracher tant que cela lui fait plaisir, cela me laisse pour ma part complètement indifférent.

C'est ma manière à moi d'honorer ce type là.

Les protestations du *Caveau Liégeois* sont sans doute inspirées par le bon motif, mais franchement c'est attacher une importance exagérée aux faits, gestes et paroles de l'honorable collègue du non moins honorable M. Delaet.

Dernières nouvelles. — Un chien enragé a été abattu ce matin en notre ville.

D'après l'autopsie à laquelle les hommes de l'art ont procédé, la pauvre bête avait avalé la veille quelques débris de viande qu'une main criminelle avait eu la scélératesse d'envelopper dans un extrait des *Annales parlementaires*, reproduisant le dernier discours de M. Corremans.

Au surplus M. Pasteur a été mandé en toute hâte aux fins de procéder d'office à l'inoculation du sympathique député d'Anvers.

BRICOLEUR.

Gaîté des Faits-divers.

Un reporter hongrois vient de découvrir un phénomène extraordinaire :

Un homme à corne (sic)!!!!

Voici en quels termes il fait part à l'univers de sa précieuse découverte :

UN HOMME A CORNE

« On vient de transporter à l'hôpital d'Ischl un homme ayant une excroissance qui constitue un cas extrêmement rare. L'excroissance se trouve entre les dernières vertèbres du cou; elle a la forme d'une corne ronde, longue de 29 centimètres et ayant 4 centimètres de diamètre. Elle est dure comme la corne d'un animal, mais plus molle au point où elle sort du cou. Le patient a cassé deux morceaux de cette excroissance sans ressentir aucune douleur; l'un de ces morceaux a été envoyé à l'institut pathologique de Vienne, où il sera examiné. »

Un homme à corne! La belle affaire, en vérité!

Si le naïf reporter Hongrois voulait bien entreprendre un petit voyage à Liège, mes confrères du *Rasoir* et moi nous nous ferons un véritable plaisir de lui exhiber toute une collection d'individus du sexe mâle, affligés d'excroissances semblables... aux deux côtés du front.

Seulement à la différence du cas du pensionnaire de l'hôpital d'Ischl, les excroissances cornues de nos indigènes sont absolument *incoissables*, même avec douleur.

De véritables cornes inamovibles, enfin!

EGO.

Un Monsieur qu'on éveille trop tard

Scènes de voyage

Dédiée au R. P. Boum.

Sapristi... 6 1/2 heures, je vais manquer mon train... et cette Marie à qui j'avais recommandé de m'éveiller à 5 h. 46... Oh! ces servantes.

(Appelant) Marie... Marie... mes souliers et allez me chercher une voiture sur la place.

Il faut absolument que je prenne le train de 7 h. 12, sans quoi je rate une affaire su-

perbe... 30 p. % de bénéfice... et cette mandite servante qui ne revient pas. Enfin la voici! eh! bien, et la voiture?

Marie. — Il n'y en a pas encore M'sieur... il n'est pas 7 h. du matin et vous savez que... »

— Pas de voiture sur la place, et ce dans une ville de 135,000 âmes. En vérité c'est trop fort. Allons vite mon chapeau, mon pardessus... j'irai à pied.

(Courant) Si je pouvais avoir le tram. Ah! oui, je t'en fiche, c'est trop tôt aussi! Allons, courons. Sapristi il est quasi 7 h. 08 et mon train est à 7 h. 12... je n'en puis plus... Diable, le train siffle... je suis tout ennagé! enfin ou! j'y suis... non sans peine par exemple... Non sans peine, et aussi... sans coupon.

Le garde. — Les billets s. v. p. Moi. — (halétant) je n'ai pas de billet... pas eu le temps... mais je descendrai à la prochaine gare et suis tout disposé à payer.

Le garde. — 2 fr. 60, Monsieur. Moi. — Comment 2 fr. 60 pour un billet de 2^e classe jusques à Ans?

Le garde. — Pardon, Monsieur, 0.60 c^{es} pour le billet et 2 francs d'amende.

Moi. — Mais je suis de bonne foi... vous le voyez bien sans doute. Je n'ai pas eu le temps de prendre un billet au guichet. En outre je suis tout exténué d'avoir couru.

Le garde. — Je n'en disconviens pas, mais le règlement est formel... c'est 2 fr. 60.

Moi (furieux). — Je ne paie pas. Dressez moi procès-verbal si vous voulez. Je saurais bien faire valoir mes droits.

Le garde. — Veuillez me dire votre nom, s. v. p. Monsieur.

Moi. — (à part). Diable, si je ne donne pas mes 2 fr. 60, j'en suis pour un bon procès-verbal qui me coûtera un joli denier. Le Cercle d'Agrement en sait quelque chose. (Haut). Soit je paie; mais je proteste.

Le garde. — Bien, Monsieur.

Moi (veulé). — Bien, Monsieur!! Je crois, ma parole d'honneur, que le garde se moque de moi. Enfin qu'il aille au diable. — 2 francs d'amende pour ne pas avoir eu le temps de prendre un ticket au guichet, vrai là, c'est raide!

Si j'avais eu l'intention de frauder, je me dis pas. Et encore, il faudrait prouver la fraude. Mais une pénalité de 2 francs à un homme dont la bonne foi est évidente!! Je ne digérerai jamais une couleur de ce calibre.

Si le Père Boum, croit faire débordier les coffres forts du trésor avec un tel système, il verse dans une incommensurable erreur. Et puis ce n'est pas très convenable de prendre l'argent dans nos poches de cette façon, c'est même un gros péché.

Voyons, je vous en supplie, mon révérend, revenez bien vite à l'ancien système. Le bon celui-là, car il était juste.

Vous n'aviez pas de billet ou vous n'aviez pas eu le temps d'en prendre un au guichet avant le départ du train, le garde vous délivrait un ticket pour la première station où vous payiez votre place jusqu'à destination.

Qu'en dites-vous, Père Boum?

Mais cette idée est si simple et nos hauts fonctionnaires ont tant d'affaires en tête! Lesquelles? Vous ne savez! Moi non plus. Mais enfin ils en ont, ou du moins ils sont sensés en avoir.

N'importe. Si Messieurs les gros bonnets de l'administration des chemins de fer devaient payer comme vous et moi, au lieu de jouir de l'heureux privilège de voyager à l'œil je vous parie 2 boks contre un stock d'indulgences pléniers que, pour le premier Janvier, le Père Boum supprime le procédé fusse de faire des braises dont je viens d'être victime.

Voyons, Père Boum, un bon mouvement et... »

Le garde. — Bruxelles! tout le monde descend.

Moi. — Bruxelles! Déjà! Sapristi j'avais si bon de tempêter contre le Père Boum, que le voyage m'a semblé bien court. Maintenant attention à mes affaires et au diable le chemin de fer!

COUCOU

Théâtre Royal.

La reprise de *Guillaume-Tell* a été des plus satisfaisantes. Elle a fourni à M. Claeys l'occasion d'un véritable triomphe. Cet excellent artiste a chanté le rôle de *Guillaume* avec une ampleur, une autorité et une *maestria* peu communes. Aussi a-t-il été unanimement acclamé.

M. Bucognani fait un *Arnold* très convenable. Il s'est vaillamment tré des passages de force et il a su se faire applaudir à différentes reprises.

M^{lle} Sylva s'est montrée chanteuse habile et comédienne intelligente dans le rôle de *Mathilde*.

Enfin M^{lle} Plantin et Lender, MM. Guilabert, Darras et Florentin ont convenablement secondés les principaux interprètes.

Une mention toute spéciale est due aux chœurs fort corrects d'un bout à l'autre, ainsi qu'à l'orchestre qui s'est réellement surpassé.

En résumé la reprise de *Guillaume-Tell* peut compter comme une des meilleures de la saison.

La troupe d'opérette nous a donné cette quinzaine, avec succès, la première de *La Cigale et la Fourmi*, l'œuvre nouvelle de M. Audran.

Comme on devait s'y attendre, la musique de l'auteur de *la Mascotte* a beaucoup plu. La partition renferme de nombreuses pages d'une délicatesse exquise et l'orchestration reste toujours élégante et distinguée.

Bien que l'intrigue de la pièce ne soit guère compliquée, le libretto est néanmoins habilement charpenté; il a paru en somme assez intéressant.

Les interprètes ont fait de leur mieux. Il faut citer surtout : M^{lle} Plantin, absolument irréprochable dans le rôle écrasant de *la Cigale*, M^{lle} Duménil toujours correcte, M. Achard, un *duc de Fayensberg* inimitable, M. Florentin qui a tenu avec beaucoup d'habileté le rôle de *Vincent*, enfin M. Worms très amusant sous les traits du *père Mathias*.

A signaler aussi le légitime succès obtenu par le grand ballet du 5^{me} tableau.

Ajoutons que la mise en scène a été fort

Théâtre du Gymnase.

Excellente idée qu'avait eue M. Verellen d'offrir le jour de la St-Nicolas, l'entrée gratuite aux enfants accompagnés de leurs parents. On donnait *La joie de la maison*, l'excellente comédie de Bourget et Decourcelle.

L'interprétation générale a été convenable et correcte.

M. Raymond, un artiste doué d'un organe superbe, a joué avec beaucoup de conviction et de dignité le rôle de Georges de Silly.

M. Salvator, un débutant cependant s'est montré fort à l'aise dans le rôle d'Hector. Ce jeune artiste a du feu, de la tenue, un organe vibrant. Le travail aidant, il parviendra certainement à tenir brillamment son emploi. Du côté des dames il faut citer M^{lle} Buguet, M^{lle} Fournier et M^{lle} Andréa qui ont su tirer, toutes trois, bon parti de leurs rôles.

Une petite observation au régisseur, pour finir : il faudrait veiller à ce que M. de Silly fasse son wish avec des partenaires un peu... plus *aristos*. ALTER.

Théâtre du Pavillon de Flore

La loi jaune, opéra-comique en 3 actes paroles et musique de M^{lle} Thys.

Nos grands et petits citoyens ont déjà narré ce qu'est *La loi jaune*, ce que vaut son poème et sa musique. Nous n'en parlerons donc que d'une façon toute sommaire.

Le poème est original et fort amusant; comme facture il ne doit absolument rien aux librettos que nous ont fournis en ces derniers temps les auteurs français. Nous nous plaignons d'autant mieux faire cette remarque que M^{lle} Thys est belge. La musique a beaucoup de charme, les mélodies en sont parfois exquises et les ensembles sont traités avec beaucoup de soin. Tout ce l'on peut lui reprocher c'est de renfermer de trop nombreuses réminiscences.

L'interprétation est fort soignée.

M^{lle} Pérouze joue et chante le rôle de Nahelva en chanteuse de bonne école et en vraie comédienne.

M^{lle} Gilles est très aimable en vieille coquette.

MM. Valdy et Carpentier sont très corrects et très consciencieux. M. Degrange fait un Tromtrom d'une innocence réjouissante. Enfin M. Anselin a fait de *P. potu* une véritable création, mais pour un savant, dont la robe virginale n'a pas encore été souillée, il est parfois trop farceur.

L'on peut-être comique, nous semble-t-il, sans faire continuellement des charges au point d'en rire soi-même.

La mise en scène est admirablement réglée, surtout au 2^{me} acte. Les chœurs et l'orchestre sont absolument irréprochables.

EGO

Théâtres. (Dimanche)

Théâtre royal : *Guillaume-Tell*, — *La Cigale et la Fourmi*.

Pavillon de Flore : *Le Grand Mogol*. — *Gaspard Hauser*.

PAR CI PAR LÀ



La chasse aux lapins (Gibier de 1^{er} choix)
Sont-ils courageux, quoi ?



Pourvu, Oh! mon dieu que la police n'en arrive pas à faire le siège des gargottes où l'on vend du lapin sous prétexte qu'elles pourraient bien abriter..... des lapins courageux.



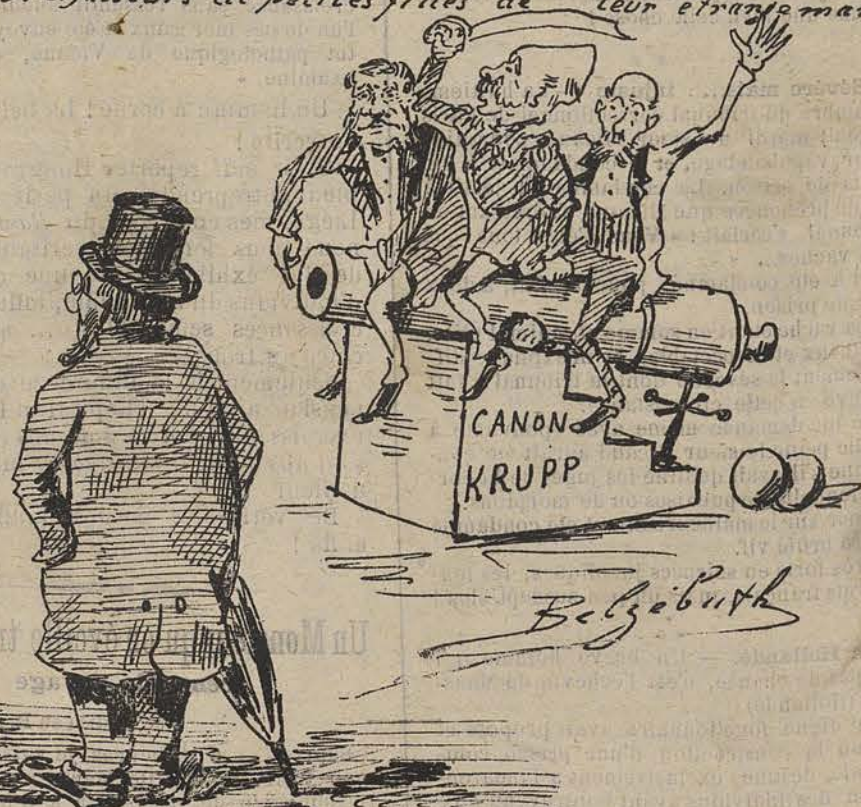
Les dames du carré et autres donzelles intéressantes craignant que nos vertueuses autorités ne s'avisent de décréter un de ces jours la virginité obligatoire se décident à filer pour une autre patrie.



Stratagème ingénieux employé par les autorités constituées pour guérir les pourchasseurs de petites filles de leur étrange manie



Les facéties du R.P. Boom.
« Combien une 3^{me} de Liège à Chénée »
« C'est 20 centimes, seulement vous devez consigner une somme de 18 frs pour les amendes éventuelles de 2 frs que vous pourriez attraper en cours de route. »



Krupp. par ci! Canon Belge. par là! Le plus clair de toute l'affaire, c'est que tout ces grands stratégistes sont néanmoins d'accord pour encanonner de plus en plus la Belgique, au risque de la ruiner.